



Livret de présentation

Ces fiches thématiques présentent le service du Semioctom sur votre territoire ainsi que vos contacts privilégiés au sein de notre syndicat.

Bonne lecture,

Les équipes du Semioctom

9 route d'Allégret, 33670 Saint-Léon
05 57 34 53 20 // semioctom.com





En100ble

Visons 100kg de moins en 2030

Le programme En100ble a été voté en 2022. Il est le fruit d'une large concertation du territoire qui a permis de définir des solutions acceptables de réduction des déchets. C'est un projet qui s'articule autour de 3 axes :

1

Réduire les déchets du quotidien

Priorité au compostage des déchets alimentaires

Former et équiper gratuitement les foyers pour développer le compostage à domicile ou en collectif. Créer des points de collecte pour trier le complément.

Tri plus simple

Tous les papiers et les emballages se trient. Possibilité d'augmenter la taille du bac si nécessaire.

Plus de collecte du verre

Densifier la présence de bornes à verre.

Conserver le porte-à-porte

Tout en faisant évoluer la fréquence OMR/Tri tous les 15 jours.

2

Réduire les déchets occasionnels

Développer le broyage en local

Atteindre 50 plateformes communales de broyage de branchages en activité en 2027.

Détourner de l'enfouissement

Valoriser le tri et le réemploi avec la recherche de solutions de recyclage et la mise en place de nouvelles filières.

Limiter sans interdire

Depuis 2024, un quota de 18 passages par an et 1,8 tonnes d'apport par foyer a été défini. Au-delà, une facture s'applique au kilo.

3

Mettre en place des actions de prévention

Accompagner le changement de comportement

Nos aides financières offrent un soutien pour expérimenter de nouvelles solutions simples et accessibles pour réduire les déchets au quotidien. Par exemple limiter les textiles sanitaires jetables grâce aux culottes menstruelles ou aux couches lavables, ou encore réduire les déchets verts en facilitant l'achat d'un broyeur.



La carte du territoire

97 COMMUNES
138 000 HABITANTS





La collecte en porte-à-porte

Les recyclables

Collecte des déchets recyclables en porte-à-porte tous les 15 jours.



Ordures ménagères résiduelles

Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte tous les 15 jours.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un doute sur les consignes de tri ? Trouvez votre réponse en un clic sur notre application Semoctom+ !

 **Semoctom+**
l'appli qui facilite le quotidien

Calendrier de collecte

Notifications

Bornes à proximité

Infos sur les déchèteries

SEMOCOTOM

App Store Google Play

TÉLÉCHARGEZ-LA !

ELLE EST GRATUITE



Les points d'apport volontaire



Les déchets alimentaires

360 points de collectes installés sur le territoire.

Ces points de collecte permettent de déposer tous les déchets alimentaires : épiluchures, restes de viande et de repas, crustacés et coquillages...

→ Collecte et lavage hebdomadaire.



Les bornes à verre

La collecte du verre ne se fait qu'en apport volontaire.

Une équipe est dédiée au nettoyage hebdomadaire des pieds de bornes.

→ 357 bornes sont déployées sur les 97 communes du Semoctom.

Les bornes à textile

Suivi mensuel avec Le Relais et Actifrip, notre prestataire basé à St-André-de-Cubzac.

Sonde de remplissage pour optimiser la collecte.

→ 136 bornes déployées sur les 97 communes.





Les déchèteries

OÙ ALLER ?

**Béguey*, Saint-Caprais,
Saint Germain du Puch*,
Saint-Léon*, Saint-Loubès,
Tresses et Virelade.**

* Ouvert aux professionnels (sauf bâtiment).

Le saviez-vous ?

La plateforme de Tresses propose une matériauthèque. Elle permet de déposer ou récupérer des matériaux de bricolage.

Plus de **30 filières de valorisation** dans nos déchèteries.

Végétaux, déchets électriques et électroniques, mobilier, bois, ferailles, métaux, batteries, livres, pneus, lampes et ampoules, métaux, plastiques, gravats, plâtre, isolants, huile de friture, huile de vidange, déchets dangereux, piles, radiographies...

ESPACE RÉEMPLOI

Des objets, meubles, vêtements ou jouets en bon état dont vous ne voulez plus ? Déposez-les dans les espaces de réemploi pour leur offrir une nouvelle vie !

LES HORAIRES D'OUVERTURE

15 septembre au 14 juin	15 juin au 14 septembre
Le lundi de 13h30 à 17h15 du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15	Du lundi au samedi de 7h15 à 14h

CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Pour les particuliers

18 passages et **1,8** tonne/an.

Facturation au-delà des passages et/ou tonnages.

Pour les professionnels




Facturation au 1^{er} kilo sur les déchets acceptés dans les déchèteries ouvertes aux pros. Gratuité pour les cartons.

Pour les communes




Facturation au 1^{er} kilo.

Gratuité pour certains flux :

Déchets verts

-  Gratuits le mercredi et jeudi après-midi
-  Saint-Léon, Saint-Loubès, Saint Germain du Puch, Tresses, Béguey et Virelade
-  En été : la gratuité se fait le matin

Déchets enfouis

-  Gratuits le mardi et mercredi après-midi
-  Saint-Léon, Saint-Loubès, Béguey et Virelade
-  En été : la gratuité se fait le matin



Services aux communes

Lors de vos événements

Des bacs peuvent être mis à disposition sur demande.

- La collecte des ordures ménagères est payante (tarifs votés chaque année).
- Les autres flux (emballages et déchets alimentaires) sont gratuits, à condition que le tri soit correctement réalisé.

En option : livraison et nettoyage des bacs par le Semoctom.

Pour plus d'informations, contactez le service aux publics : 05 57 34 53 20.



Créer une plateforme de broyage

Vous souhaitez ouvrir une plateforme de broyage sur votre commune ? Le Semoctom prend en charge le broyage des branchages déposés par vos administrés.

Pour plus d'informations, contactez le service Exploitation : 05 56 23 09 89.

Nettoyage de la nature

Les communes peuvent bénéficier d'un dépôt gratuit par an en déchèterie.

La demande doit être réalisée **avant** le dépôt.

Pour plus d'informations, contactez le service aux publics : 05 57 34 53 20.

Stationnement non autorisé de populations nomades

Sur demande de la mairie et signature d'une convention, le Semoctom peut mettre à disposition un caisson 10 m³ gratuitement.

Pour plus d'informations, contactez le service Exploitation : 05 56 23 09 89.

Nettoyage en pied de bornes à verre

Équipe dédiée au nettoyage hebdomadaire en pied de bornes à verre.





Prévention, éducation et sensibilisation

Sensibilisation dans les écoles

→ Escape Game, Fresque des déchets, visite de site sous forme de Cluedo géant... Le Semoctom **propose des actions de prévention et de sensibilisation sur notre site de St Léon ou bien directement dans vos structures.**

Pour plus d'informations :
prevention@semoctom.com



LES AIDES FINANCIÈRES

Le Semoctom a lancé un dispositif d'aides financières à destination des particuliers afin d'accompagner la valorisation des déchets.

Textiles sanitaires, broyeur de déchets verts, prestation de broyage, poules ou encore composteurs rotatifs... De nombreux foyers ont pu bénéficier du remboursement à hauteur de 50 à 75% de leur achat.

Animations et formations

→ Des **visites de site** sont proposées pour les scolaires et les particuliers. Pour obtenir des informations ou réserver un créneau : www.semoctom.com

→ Des **formations au compostage** sont proposées aux particuliers. Information et inscription sur www.semoctom.com

→ **Présence lors de vos manifestations** : marchés, festivals, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, etc.

Contactez le service Prévention :
prevention@semoctom.com.

JUSQU'À
500€
REMBOURSÉS

Dispositif 2026

DÉCOUVREZ NOS AIDES FINANCIÈRES !



Services aux professionnels

La redevance spéciale, c'est quoi ?

Le syndicat peut collecter certains déchets professionnels, uniquement s'ils sont assimilés à ceux des ménages et sous conditions. Lorsque le syndicat assure cette collecte, elle fait l'objet d'un financement spécifique : la redevance spéciale.

Qui est concerné ?

Entreprises, commerçants, artisans, campings et activités touristiques, activités de services y compris les associations et les établissements scolaires situés dans les communes payant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M).

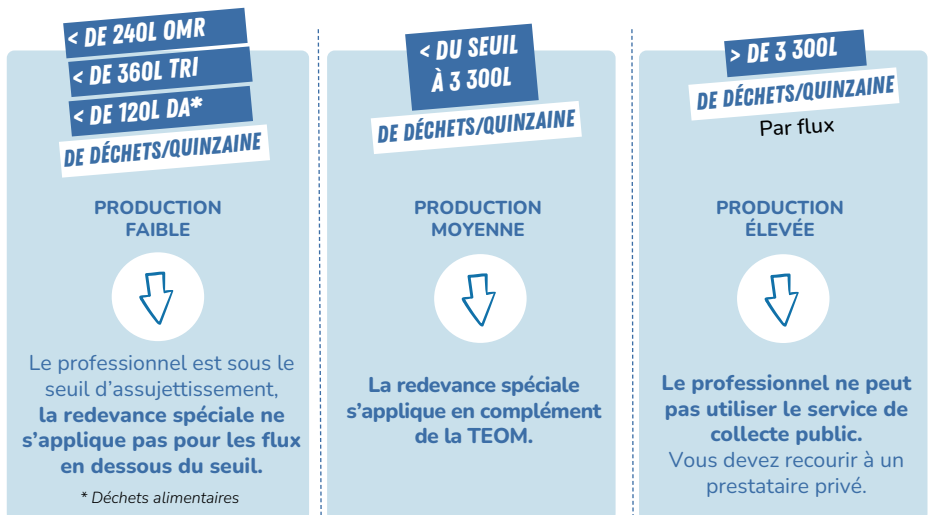
Trois objectifs de la redevance spéciale

ALERTER ET SENSIBILISER les professionnels sur leur production de déchets.

PRENDRE CONSCIENCE des coûts réels de la collecte et du traitement.

RÉPARTIR ÉQUITABLEMENT les coûts entre particuliers, professionnels et collectivités.

À partir de quel volume de déchets ?



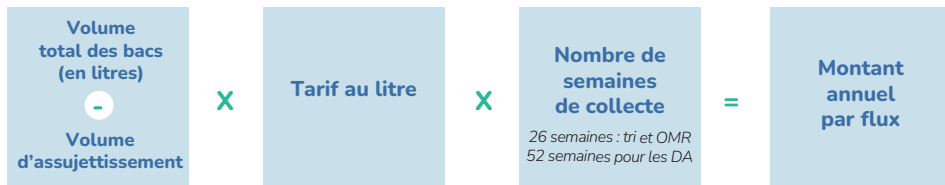
↙ Seuil d'assujettissement

↘ Seuil d'exclusion



Services aux professionnels (suite)

La méthode de calcul



Cette méthode de calcul s'applique pour chaque flux. La facturation se fait ensuite au trimestre.

Cas particulier : pour les déchets alimentaires, la facturation se fait à 75% au-delà du seuil.

Les tarifs 2026

Tarifs au litre 2026	flux
0,083€ TTC	Ordures ménagères
0,038€ TTC	Tri
0,038€ TTC	Déchets alimentaires

Exemples :

Présentation d'un bac OM de 360 L :

360L OMR - 240L du seuil d'assujettissement = 120L OMR x 0,083 x 26 semaines = 258,96€ TTC

Présentation d'un bac de tri de 660 L :

660L de TRI - 360L de seuil d'assujettissement du tri = 300L de TRI x 0.038€ x 26 semaines = 296,4 € TTC

Soit un coût annuel de la redevance hors TEOM de 258,96 € + 296,4 € = **555,36 € TTC**

**NOUS SOMMES LÀ POUR
POUR VOUS ACCOMPAGNER**

Contactez nos chargés
de relations aux professionnels :

05 57 34 53 20

amelie-barbara@semcoctom.com

hakim-bahassa@semcoctom.com



Vos contacts

Merci de ne pas diffuser ces numéros à l'extérieur de votre collectivité. Pour les demandes des usagers, merci de communiquer le numéro suivant : **05 57 34 53 20**



Président : Jean-François AUBY

✉ president@semocotom.com



Directrice Générale des Services : Elodie BITTARD

✉ elodie-bittard@semocotom.com

Prévention et mobilisation territoriale

Pour vos demandes de sensibilisation et d'animations lors de vos événements, dans vos écoles ou visite de site :

✉ prevention@semocotom.com



Responsable du service communication : Alice FOURNIER

✉ alice-fournier@semocotom.com - 06 16 21 02 55



Responsable du service aux publics : David ANCEL

✉ david-ancel@semocotom.com

Équipement et changement des composteurs et bacs, demande de bacs pour les événements, facturation :

✉ serviceauxpublics@semocotom.com - 05 57 34 53 20



Direction Ressources : Christophe MOUCHEL

✉ christophe-mouchel@semocotom.com



Vos contacts

Merci de ne pas diffuser ces numéros à l'extérieur de votre collectivité. Pour les demandes des usagers, merci de communiquer le numéro suivant : **05 57 34 53 20**



Direction Technique : Frédéric CARLET

✉ frederic-carlet@semcoctom.com

Responsable des exploitations : Jean-Luc SCHUSTER

✉ jeanluc-schuster@semcoctom.com - 07 78 50 31 69

Accueil exploitation : 05 56 23 09 89

- **Problème de collecte, travaux sur la commune**
- **Nouvelles constructions, aménagement divers**
- **Points de collecte des déchets alimentaires**

Michael BRECHON (chef équipe journée)

✉ michael-brechon@semcoctom.com - 06 10 99 27 96

César GRACA (chef d'équipe matinée)

✉ cesar-graca@semcoctom.com - 06 25 37 54 81

Débordements de bornes à verre ou demande de bennes pour les gens du voyage : Anthony TEIXEIRA

✉ anthony-teixeira@semcoctom.com - 07 78 50 31 04

Problème de nettoyage des point d'apports volontaires : Régis PEAUDECERF

✉ regis-peaudecerf@semcoctom.com - 06 03 48 52 50

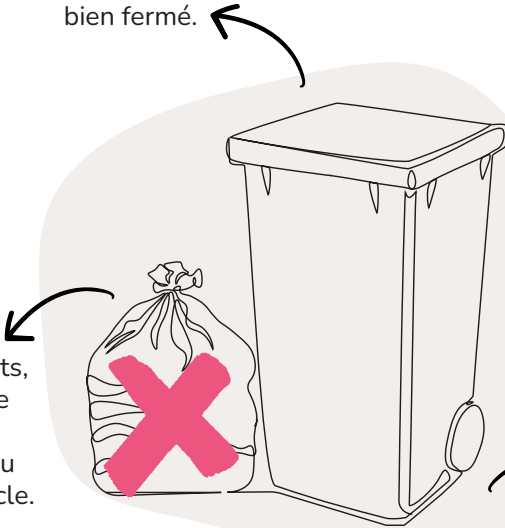


Les règles de collecte

Quelques règles simples

À METTRE EN PLACE POUR FACILITER LA COLLECTE

Couvercle
bien fermé.



Pas de déchets,
d'objets ou de
sacs posés à
côté du bac ou
sur le couvercle.

Poignées tournées
vers la route
(sauf collecte robotisée).

Merci de veiller
à la propreté
de votre bac.

Merci

pour ces gestes qui
facilitent le travail
de nos agents de
collecte.

MERCI POUR VOS GESTES DE TRI !